

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier LEBLOND, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 6 février 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 27

- de présents : 20

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

05_2020

Etaient présents (20) :

Didier LEBLOND (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Mathieu ARNOLD, Charles BENJABEN, François ERLEM, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Agnès COURET, Frédérique PATTOU, Simone CARLIER, Jean-Paul LANNOY, Antoine TELLE, Marie-Noëlle LALLIER, Marie-Agnès DELATTRE, Bernard BRESSY, Xavier LACAILLE, Bernard DELVA, Roger TRICOT, Simone COULON

Ont donné pouvoir (3) : François LAFON donne pouvoir Jean-Paul LANNOY, Dorothée MOREAU donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE donne pouvoir à Bernard DELVA,

Secrétaire de Séance :

M. François ERLEM

Absents (4) : Micheline GUERMANN, Michel MERY, Jérôme MAILLET, Franck SOUPEZ

OBJET :

- Achat d'une propriété

La commune a construit en 2019 divers emplacements dans le centre-ville afin de permettre le stockage des poubelles des riverains n'ayant pas de possibilités de les remettre dans leurs propriétés. Par ailleurs, elle continue les procédures d'états d'abandon manifeste entamées depuis plusieurs années.

Dans cette optique, la maison située 8 rue neuve des boucheries et cadastrée AN 09, section A 403 permettrait, par sa démolition, de créer un nouvel espace de stockage pour cette rue et d'enlever une « verrue » dans le centre-ville.

Une offre d'achat de 7 000 €, hors frais de notaire, a été acceptée par le propriétaire.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits
Le Maire**

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'acheter la maison située 8 rue neuve des boucheries et cadastrée AN 09, section A 403 pour un montant de 7 000 €, hors frais de notaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Didier LEBLOND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

